CENTRE AQUATIQUE ABYSSEA

FORMULAIRE D'ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT

1- COORDONNEES DE L'ABONNE

M. ☐ Mme ☐ Date de naissance : / /

NOM
PRENOM
Adresse

Tél
Courriel

Photo d'identité en couleur sans lunettes

2- PIECES A FOURNIR LE JOUR DE LA SOUSCRIPTION

- Formulaire d'abonnement dûment daté et signé
- Un mandat de prélèvement (édité par nos soins et à signer lors de la souscription)
- Un R.I.B. (BIC + IBAN)
- Deux photos d'identité
- Un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport pour les abonnements comprenant une activité de fitness

Un exemplaire des conditions générales de vente est remis à l'abonné (cf. verso).

3- FORMULES ET TARIFS

Je m'abonne à la formule de base obligatoire :

☐ **PASS AQUAFIT (3) : 20,00 € (1) par mois** (3)

Cette formule comprend l'accès illimité (2) à l'espace cardio-musculation et l'espace piscine dans le cadre des horaires d'ouverture au public.

Je m'abonne à une ou plusieurs options en complément de la formule de base obligatoire :

☐ **OPTION Aquagym** pour un montant de **15,00€ par mois** (1) (2)(3)
Cette option comprend l'accès illimité aux cours d'aquagym.

☐ **OPTION Squash** pour un montant de **19,00€ par mois** (1) (2) (3)
Cette option comprend l'accès illimité à l'espace squash.

☐ **OPTION Balnéo** pour un montant de **19,00€ par mois** (1) (2) (3)
Cette option comprend l'accès illimité à l'espace bien-être.

☐ **OPTION Aquagym +** pour un montant de **24,00€ par mois** (1) (2) (3)
Cette option comprend l'accès illimité aux cours d'aquagym + 1 séance aquacycling /semaine.

☐ **OPTION Cours collectifs fitness** pour un montant de **15,00€ par mois** (1) (2) (3)
Cette option comprend l'accès illimité aux cours collectifs fitness.

A partir de la deuxième option, le tarif de 5,00€ (1) par mois est appliquée sur la moins chère (ainsi que les options supplémentaires).

☐ **PASS TEMPORAIRE (3) : 85,00€(1) par mois**(2) (3)
Cette formule comprend l'accès illimité (2) à l'espace piscine, à l'espace balnéo, à l'espace fitness ainsi qu'aux cours d'aquagym (y compris Aquastretch) et une séance d'Aquacycling par semaine dans le cadre des horaires d'ouverture au public et des créneaux réservés au public.
Cette formule n'est pas soumise aux droits d'entrée, ni au prélèvement mensuel. Le paiement complet se réalise en direct au comptant chaque 1ier du mois.

(1) *Tarifs susceptibles d'être modifiés à tout moment (cf. conditions générales de vente)*
(2) *Accès illimité sous réserve de places disponibles*
(3) *Seules les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent souscrire cette option ou abonnement*

+ **droits d'entrée** de 50 €
+ **mois en cours** à compter de l'édition de ma carte.

Pour une inscription souscrite entre le 1er et le 14 du mois : **mois en cours** = mois plein

Pour une inscription souscrite entre le 15 et le dernier jour du mois : **mois en cours** = demi-mois

Les **droits d'entrée** et le **mois en cours** sont payables le jour de l'inscription au comptant.

☐ En cochant cette case, l'abonné accepte de recevoir des sollicitations commerciales du groupe Vert Marine et de ses partenaires.

4- VALIDATION DU DOCUMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait à CIVAUX
Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PASS ABYSSEA

1- OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre Multi-Activités lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie[1] et selon un prix indiqué au recto.

2- CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par le Centre Multi-Activités et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs[2] spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et le Centre Multi-Activités.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, le Centre Multi-Activités fournit une carte d'abonnement à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo, ainsi qu'une carte d'accès code barre[3]. Ces cartes sont incessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Une fermeture technique occasionnant la fermeture de bassins aura lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

3- DUREE ET PRIX

L'abonnement sans engagement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre Multi-Activités.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera le Centre Multi-Activités à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers le Centre Multi-Activités des frais bancaires inhérents à ce rejet.

L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 1,70€.

4- TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

5- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance le 8 de chaque mois[4].

6- SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter au Centre Multi-Activités, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le Centre Multi-Activités, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

7- RESILIATION

7.1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement avec engagement pourra être résilié avant son terme, à la demande de l'Abonné par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants sur présentation obligatoire d'un justificatif :

- pour cause de maladie interdisant la pratique du sport,
- pour cause de déménagement pour mutation professionnelle.

La demande de résiliation devra être effectuée dans un délai de 15 jours suivants la survenance d'un des cas énoncés ci-dessus.

Si l'abonné respecte l'intégralité des conditions énoncées ci-avant, le Centre Multi-Activités procèdera au remboursement de son abonnement annuel au prorata temporis.

L'abonnement sans engagement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR au Centre Multi-Activités. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par le Centre Multi-Activités. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

7.2- Résiliation à l'initiative du Centre Multi-Activités

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Multi-Activités après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre Multi-Activités immédiatement après constat par deux membres du personnel du Centre Multi-Activités ou par un membre du personnel du Centre Multi-Activités et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative du Centre Multi-Activités entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par le Centre Multi-Activités :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra remboursé son abonnement au prorata temporis.

Le Centre Multi-Activités pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

8- RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : VM86320 Route du Fond d'Orveau 86320 CIVAUX.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM86320 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM86320 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez (i) remplir le formulaire sur le site internet de CNPM MEDIATION CONSOMMATION : https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/, onglet « Saisir le Médiateur » (ii) envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42000 Saint-Chamond.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir CNPM MEDIATION CONSOMMATION, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société VM86320, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès la société VM86320

9- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE

Le Centre Multi-Activités attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive dès avant la 1ère séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans. Le Centre Multi-Activités se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

10- ASSURANCES

Le Centre Multi-Activités est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement du Centre Multi-Activités à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires du Centre Multi-Activités ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé et prévus à cet effet.

11- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM86320. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@vert-marine.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

---

[1] *Cf formulaire d'abonnement*

[2] *Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement*

[3] *La carte d'accès comporte une piste code barre qui contient diverses informations que le Centre Multi-Activités pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l'article 11 des présentes.*

[4] *Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.*